

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – REGIONALE MASCULINE 3 2025-2026

ARTICLE 1

La division est composée des :

- groupements sportifs descendant de Régionale Masculine 2
- groupements sportifs maintenus en Régionale Masculine 3 selon le règlement
- groupements sportifs issus des championnats départementaux de la saison précédente selon le règlement

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Dimanche à 15h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

- Nombre de joueurs autorisés à domicile et à l'extérieur : 10 maximum
- Date limite de qualification d'un joueur : 28 février
- Types de licences autorisées (nombre maximum) :
 - 1C, 2C, 0CT ou 0CAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 3 maxi
 - 0C : sans limite
 - ASP : 0
 - CASTCTC, pour les CTC : Joueur du club porteur dans le cadre d'un engagement en inter-équipe : 5 licences minimum (cf règlement fédéraux)
- Couleurs de licences autorisées (nombre maximum) :
 - BC : sans limite
 - VT : sans limite
 - ~~JH ou/et JN ou/et OH ou/et ON : 3~~
 - JH/JN : 5 (cinq)
 - OH/ON : 3 (trois)
 - Le maximum est 5 licences pour les 2 couleurs dans la limite de 3 licences « Orange »

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS SPORTIVES

1 équipe senior de niveau inférieur ou 1 équipe de jeunes masculine (U20 ou U18 ~~ou U17~~ ou U15 ou U13).

Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la commission régionale des compétitions en fin de championnat.

La non-observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de poule et la descente automatique dans la division inférieure.

ARTICLE 5 : SALLE

Voir les règlements sportifs généraux de la ligue.

ARTICLE 6 :

a) Système de l'épreuve :

Les groupements sportifs sont répartis en **8 poules de 10 équipes**, disputant des rencontres aller et retour.

A l'issue de cette phase de championnat (phase 1), les équipes classées :

- **1^{ère}** de chaque poule disputeront un nouveau championnat pour l'attribution du titre régional

Poule 1 : 1A – 1B – 1C et 1D

Poule 2 : 1E – 1F – 1G et 1H

Ces 8 équipes accéderont en RM2 la saison suivante.

- **2^{ème} à 5^{ème}** de chaque poule disputeront une 2^{ème} phase comme suit :

Poule 3 : 2A – 5A – 3B – 4B

Poule 4 : 2B – 5B – 3A – 4A

Poule 5 : 2C – 5C – 3D – 4D

Poule 6 : 2D – 5D – 3C – 4C

Poule 7 : 2E – 5E – 3F – 4F

Poule 8 : 2F – 5F – 3E – 4E

Poule 9 : 2G – 5G – 3H – 4H

Poule 10 : 2H – 5H – 3G – 4G

Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 du championnat ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1. La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour à l'issue desquelles un classement sera établi.

- **6^{ème} à 9^{ème}** de chaque poule disputeront une 2^{ème} phase comme suit :

Poule 11 : 6A – 9A – 7B – 8B

Poule 12 : 6B – 9B – 7A – 8A

Poule 13 : 6C – 9C – 7D – 8D

Poule 14 : 6D – 9D – 7C – 8C

Poule 15 : 6E – 9E – 7F – 8F

Poule 16 : 6F – 9F – 7E – 8E

Poule 17 : 6G – 9G – 7H – 8H

Poule 18 : 6H – 9H – 7G – 8G

Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 du championnat ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1. La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour à l'issue desquelles un classement sera établi.

b) Montées en division supérieure :

Poules du titre : les groupements sportifs classés **1^{er}** de chaque poule de la phase régulière accèdent en RM2 la saison suivante.

Poules d'accession (équipes classées entre la **2^{ème}** et **5^{ème}**) : à l'issue de cette phase les 8 équipes ayant terminées à la **1^{ère}** place disputeront un barrage en match Aller/Retour. Les vainqueurs de ces barrages accéderont à la RM2 la saison suivante.

Barrages :

1 ^{er} Poule 3 / 1 ^{er} Poule 4	1 ^{er} Poule 5 / 1 ^{er} Poule 6
1 ^{er} Poule 7 / 1 ^{er} Poule 8	1 ^{er} Poule 9 / 1 ^{er} Poule 10

Match retour chez le meilleur classé au ranking.

c) Descentes dans la division inférieure la saison suivante :

Poules de maintien (équipes ayant terminées entre la **6^{ème}** et **9^{ème}**) : A l'issue de cette phase, les équipes classées **3^{ème}** et **4^{ème}** des poules de maintien descendront en championnat départemental la saison suivante.

Les équipes classées à la **10^{ème}** place de la phase 1 descendront en championnat départemental la saison suivante et ne disputeront pas de 2^{ème} phase.

Des descentes supplémentaires pourront avoir lieu suivant les descentes de RM2. Elles seront calculées au ranking suivant les poules de maintien.

d) Montées des équipes départementales : Maximum 2 par départements.

ARTICLE 7 : PHASES FINALES

A l'issue des rencontres des poules du titre (Poule 1 et 2), les équipes ayant terminées à la première place de ces 2 poules disputeront la finale régionale.